Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

www.assemblee-afe.fr

RAPPORT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE L'UNION EUROPÉENNE

Rapporteur général : Daniel COCCOLI

7 mars 2013

LISTE DES MEMBRES
DE LA COMMISSION DE L'UNION fEUROPÉENNE

Président : M. Jean-Pierre VILLAESCUSA

Rapporteur général : M. Daniel COCCOLI

Vice-présidents :
M. Claude CHAPAT
M. Pierre OLIVIERO

Secrétaire : M. Michel CHAUSSEMY

M. Jean-Pierre BEAUSCHENE	M. Danielle MERLINO
Mme Marie-José CARON	Mme Anne MONSEU-DUCARME
M. Patrick FARBIAZ	M. Georges MOSSER
M. Jacquot GRUNEWALD	Mme Nelly MULLER
Mme Anne-Catherine GUILLET	M. Jean-Michel NESINS
M. Francis HUSS	Mme Nadine PRIPP
M. Jean-Marie LANGLET	Mme Catherine RIOUX
M. Alexandre LAURENT	Mme Claudine SCHMID
M. Pierre-Yves LE BORGN'	Mme Marie-Claire SPARROW
Mme Axelle LEMAIRE	M. Alain VALES
M. René MAURY	M. Richard YUNG

Le Président salue les membres de la commission et regrette la démission de l'AFE de Mme Oppetit. Il mentionne le départ de M. Joseph pour la commission des lois.
Il exprime son souhait d'impliquer notre commission dans le cadre de « L'Année Européenne des Citoyens 2013 ». Il proposera une initiative qui sera discutée pendant nos travaux.

1. Audition de Mme Emmanuelle ROURE

Coordinatrice Communication et Partenariats, Représentation en France de la Commission Européenne *(emmanuelle.roure@ec.europa.eu)*.

Dans son **Rapport 2010** sur la citoyenneté de l'Union, la Commission Européenne concluait que **les citoyens européens ne tirent pas pleinement parti de leurs droits** parce qu'ils n'y sont pas suffisamment sensibilisés, **en particulier au droit de circuler et de séjourner librement dans d'autres pays de l'U.E.**
Cette même année, le Parlement Européen invitait la Commission à faire de **2013** l'Année Européenne des Citoyens afin de **stimuler le débat sur cette citoyenneté** et d'**informer les 500 millions de citoyens** du fait que **« leurs droits nationaux sont complétés par leurs droits européens ».**

2013, année importante car :
- 1 an avant les élections européennes de 2014 : incitation à voter
- 20ème anniversaire du traité de Maastricht (1993) qui crée la notion de la citoyenneté européenne
- Publication de l'édition 2013 du rapport sur la citoyenneté de l'Union.

L'Année Européenne des Citoyens mettra en relief les avantages que peut apporter cette citoyenneté à chacun (particulier, consommateur, résident, étudiant, travailleur, acteur politique, etc.).

LA PARTICIPATION DU PUBLIC EST ESSENTIELLE
*"L'Europe ne peut plus se permettre d'être technocratique, bureaucratique ou même diplomatique. L'**Europe** doit être toujours plus **démocratique**. Il est plus important que jamais de **responsabiliser les citoyens européens** et de renforcer la dimension citoyenne de l'Union" (Déclaration de José Manuel BARROSO).*

ACTIONS :

L'ENJEU C'EST L'EUROPE, IL S'AGIT DE VOUS !
PARTICIPEZ AU DEBAT !

- Coordonnées par la Commission à Bruxelles sous la houlette de la Vice-présidente, Madame Viviane Reding,
- Mises en œuvre décentralisées dans chaque pays.

Suite aux enquêtes et sondages européens (eurobaromètres), il s'avère que **les citoyens ne sont pas en mesure de décliner le concept de citoyenneté européenne** et que **l'idée européenne est malmenée**.
Vivianne Reding décide de créer un comité d'action présidé par Simone Veil et Jacques Delors afin d'organiser, sur les thèmes de la société civile, la culture, la sortie de crise, la citoyenneté, la mobilité, la solidarité entre les générations, et l' incitation au vote, etc. :

- des rencontres (presse, médias, etc.),
- des conférences (ex : conférence permanente des coordinations associatives),
- des débats contradictoires en régions avec le public dans chaque pays (un forum prévu à Marseille le 14/11 prochain),
- privilégier le Web et toucher, entre autres, les jeunes primo-votants et leurs parents,
- intervenir auprès des lycées avec l'aide du Ministère de l'Éducation, de bandes dessinées, des éditeurs pour la jeunesse, avec des encarts expliquant pourquoi voter et à quoi ça sert,
- débattre au Parlement Européen des Jeunes (il siègera le 8/6/13) sur les thèmes du Citoyen et de l'éducation civique.

(Un diaporama est joint à cette synthèse pour plus d'information.)

Le Président propose la contribution de notre commission en envoyant à Madame Viviane Reding, via Mme Emmanuelle ROURE, un texte précisant l'apport que pourrait faire à la Commission Européenne, l'expérience des européens résidant hors de leur pays d'origine. Mme ROURE accepte.
(Ce texte est joint en annexe.)

2. Audition de M. Pierre GOUDIN

Expert national détaché-Conseiller au BEPA, Commission européenne *(Bureau des conseillers de politique européenne).*

Le BEPA est une structure de réflexion institutionnelle (think tank).

Son principe : "Connaitre pour mieux comprendre et comprendre pour mieux conseiller"

Cette instance, créée depuis les années 1980 par Jacques DELORS qui recherchait en tant que Président de la Commission une certaine expertise, a connu une évolution permanente.
Cellule de prospective pour mesurer les progrès de l'intégration à l'aide d'instituts de recherche, elle est devenue avec le Président PRODI, le GOPA (groupe de conseillers politiques) traitant des aspects économiques, des affaires sociales, des affaires étrangères et des dialogues avec les religions.

Le Président BARROSO change le GOPA en BEPA avec 3 équipes : Politique, Economique, Sociétale. En 2010, la crise aidant, il en change la structure avec 45 membres, dont 20 conseillers, organisés en 2 équipes sous la présidence du Français Jean-Claude Thébault.

1-**Analyse** et conseil stratégique sur les politiques avant leur mise en œuvre par la Commission, organisation de réunions régulières entre le Président et son cabinet et des experts et universitaires, soutien au Conseiller scientifique en chef (Anne Glover) et au Groupe européen d'éthique des sciences et des nouvelles technologies, publication d'un bulletin mensuel.

2-**Outreach** (communication vers l'extérieur) : liens entre les responsables politiques et la société à l'échelle européenne et mondiale, organisation de rencontres, séminaires, colloques, conférences où d'éminents experts sont invités (Cf. Professeur Mario MONTI sur la relance du marché unique).

Autres activités :

-Dialogue, article 17 du traité de l'U.E.

Il s'agit d'organiser un dialogue ouvert, transparent et régulier, (2 rencontres annuelles), avec les responsables religieux et les organisations philosophiques et non confessionnelles (francs-maçons, libres penseurs...) sur les politiques en cours, l'économie sociale de marché, et le rôle de la jeunesse dans l'U.E.

-ESPAS (European Strategy and Policy Analysis System)
En charge de la gestion opérationnelle et du contrôle de qualité.

Projet initié par le Parlement européen et monté institutionnellement par le BEPA.
Le monde évolue vite et l'Europe n'a pas toutes les structures pour penser ce changement (contrairement aux USA : "global trends") et définir ses priorités.
Quelles sont les tendances à l'horizon 2030 ?
3 groupes sont au travail sur la société, les politiques, l'économie, et la gouvernance de l'U.E.

Un rapport sera émis fin 2013 pour fonder les politiques futures et prendre les décisions appropriées pour permettre à l'U.E. de peser sur la scène globale.

En annexe :
- La présentation de Monsieur Pierre GOUDIN
- L'organigramme du BEPA
- Une lettre de notre commission à Monsieur GOUDIN, lui demandant son intervention auprès du Parlement européen pour l'organisation d'un colloque sur le thème "L'Europe en Mouvement 3, en prolongement de la Déclaration de Paris.

3. AUDITION de M. l'Ambassadeur YVES SAINT-GEOURS

Directeur Général de l'Administration - MAE

LA RÉFORME CONSULAIRE

- M. l'Ambassadeur Lequertier a remis un rapport sur le réseau consulaire en janvier 2013 à Mme la ministre Conway-Mouret.
- M. l'Ambassadeur Barry Delongchamps a remis un rapport le 30 novembre 2012 sur la réforme de la délivrance des visas à la demande du ministre de l'Intérieur M. Valls et du ministre des Affaires étrangères M. Fabius.

- M. Yves Saint-Geours a préparé, à la demande du ministre des Affaires étrangères, un rapport sur l'adaptation du réseau consulaire et diplomatique .
En connectant tous les différents éléments, considérés dans leur ensemble, et contenus dans les rapports, il doit en conclusion élaborer un plan pour l'adaptation du réseau dans le monde.

Il rencontre ce jeudi 7 mars le ministre pour parachever ce plan et préparer le trienum budgétaire pour le MAE (2013-2015), en respectant les orientations reçues (suppression de 600 ETP, entre autres) et en répondant pour chaque pays, compte tenu des contraintes budgétaires, aux questions suivantes :

« Quelles sont les missions prioritaires ? » (influence économique, présence politique, Français de l'étranger, culturelles) .

« Que peut-on faire et que ne peut-on plus faire pour le service à nos compatriotes ou pour notre influence politique et culturelle ? »

« Doit-on avoir un poste consulaire à gestion simplifiée, un consulat d'influence qui fait peu de consulaire ? »

Après consultation de toutes les directions géographiques, thématiques, chargées de la mondialisation, des partenariats, des Français de l'étranger, M. Saint-Geours fait, dans son rapport, les propositions suivantes :

1- Garder le consul général pour les missions économiques et politiques hors programme 151 et rejoignant le programme 105 (diplomatique) là où il n'y a plus de service consulaire.

2- Réarticuler les missions dans le monde avec modifications du dispositif « un consul sans consulat ».

3- Revoir les missions des postes et utiliser la dématérialisation (continue-t-on le notariat ?, la transcription des actes d'état civil?, les actes pour d'autres ministères (permis de conduire)? *quid* de la journée citoyenne?, etc.

4- Réévaluer le service des visas en changeant l'architecture informatique (115 visas différents, service à grande influence économique, très rentable pour le gouvernement et l'activité économique en France).

5- S'occuper des Français les plus éloignés dans les pays les plus à risques.

6- Réévaluer les textes pour les consuls honoraires, - réseau contrasté mais élément précieux et peu coûteux pour notre présence, notre influence -, en leur donnant une assise juridique plus forte (lorsqu'ils sont français) et leur donner de l'aide si besoin.

7- Relire la carte diplomatique sans fermeture sèche, avec ouverture ou renforcement des consulats dans certains pays en émergence (Brésil, Inde, Chine, etc.) avec toujours la contrainte de la masse salariale.

8- Elaborer le plan triennal des emplois.

<u>L'orientation majeure :</u>

« Transfert global des effectifs consulaires » entre les USA, le Canada, l'Europe et les pays en émergence.

Cette évolution est nécessaire pour nos enjeux économiques et doit se faire avec l'ensemble des outils disponibles (dématérialisation).
En 2013, évolution du réseau diplomatique sans fermetures prévues (sauf Calgary et Tamatave).

En 2014-2015, réduction ou renforcement de certaines ambassades, consuls sans consulats adossés à un dispositif économique ou culturel.
Lorsqu'il n'y a pas de consulat général dans une capitale, l'ambassade assure les services consulaires.

Ce plan est en gestation finale mais doit être adopté dans les semaines qui viennent pour pouvoir l'appliquer en 2014-2015 et permettre son appropriation par les postes et le public.

Il ne sera pas possible de remettre du consulaire là où il a été supprimé en Europe car il n'y a plus de moyens (le coût d'un employé au consulat est de 10 à 20 fois plus élevé qu'un consul honoraire).

Nos questions :

- Pourquoi ne pas appeler les consulats d'influence : « représentation d'ambassade » ?
- Peut-on garder la journée d'appel à la défense, seul contact avec la France de certains de nos jeunes Français nés à l'étranger ?
- Peut-on conserver le principe de continuité ?
- Va-t-on supprimer, comme il en a été question, les ambassades en Europe ?
  (Réponse : consensus pour les conserver pour notre influence politique dans l'U.E.)

4. Délivrance de la CEAM (dossier traité par Monsieur le Sénateur Cantegrit)

Question et réponse en annexe.

Commission européenne

18è session de l'Assemblée des Français de l'étranger

Année européenne des citoyens

Paris, le 4 mars 2013

Emmanuelle Roure

emmanuelle.roure@ec.europa.eu

01.40.63.38.73

Responsable de l'information et de la communication

Représentation en France de la Commission européenne

Année européenne 2013 des citoyens

- **Décision** du 21 novembre 2012: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:325:0001:0008:FR:PDF
- **Site**: http://europa.eu/citizens-2013/fr/home

et notamment pour faire connaître un évènement: http://europa.eu/citizens-2013/fr/events/share-your-event

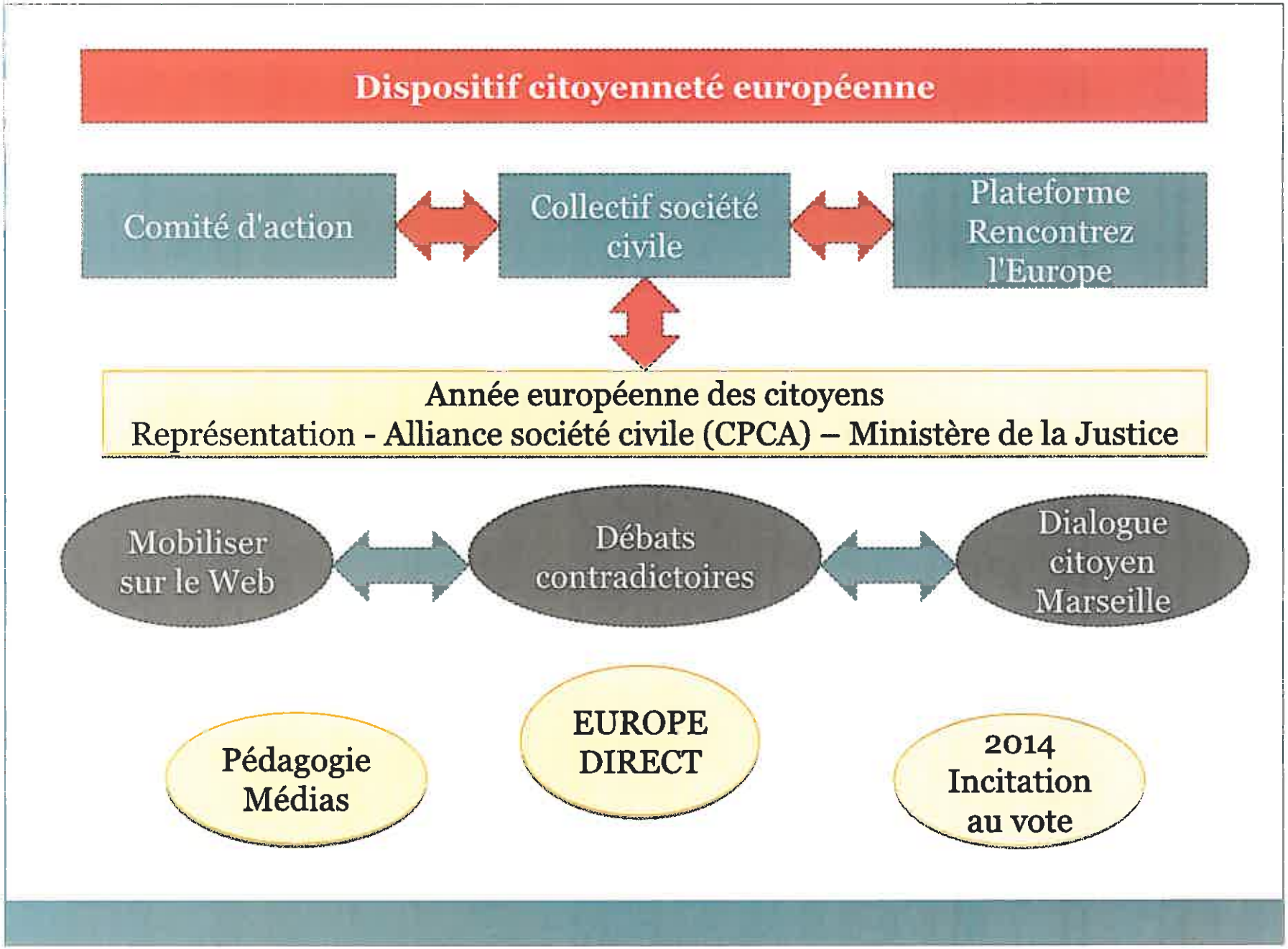
Dispositif citoyenneté européenne
Comité d'action
Collectif société civile
Plateforme Rencontrez l'Europe
Année européenne des citoyens
Représentation - Alliance société civile (CPCA) – Ministère de la Justice
Mobiliser sur le Web
Débats contradictoires
Dialogue citoyen Marseille
Pédagogie Médias
EUROPE DIRECT
2014 Incitation au vote

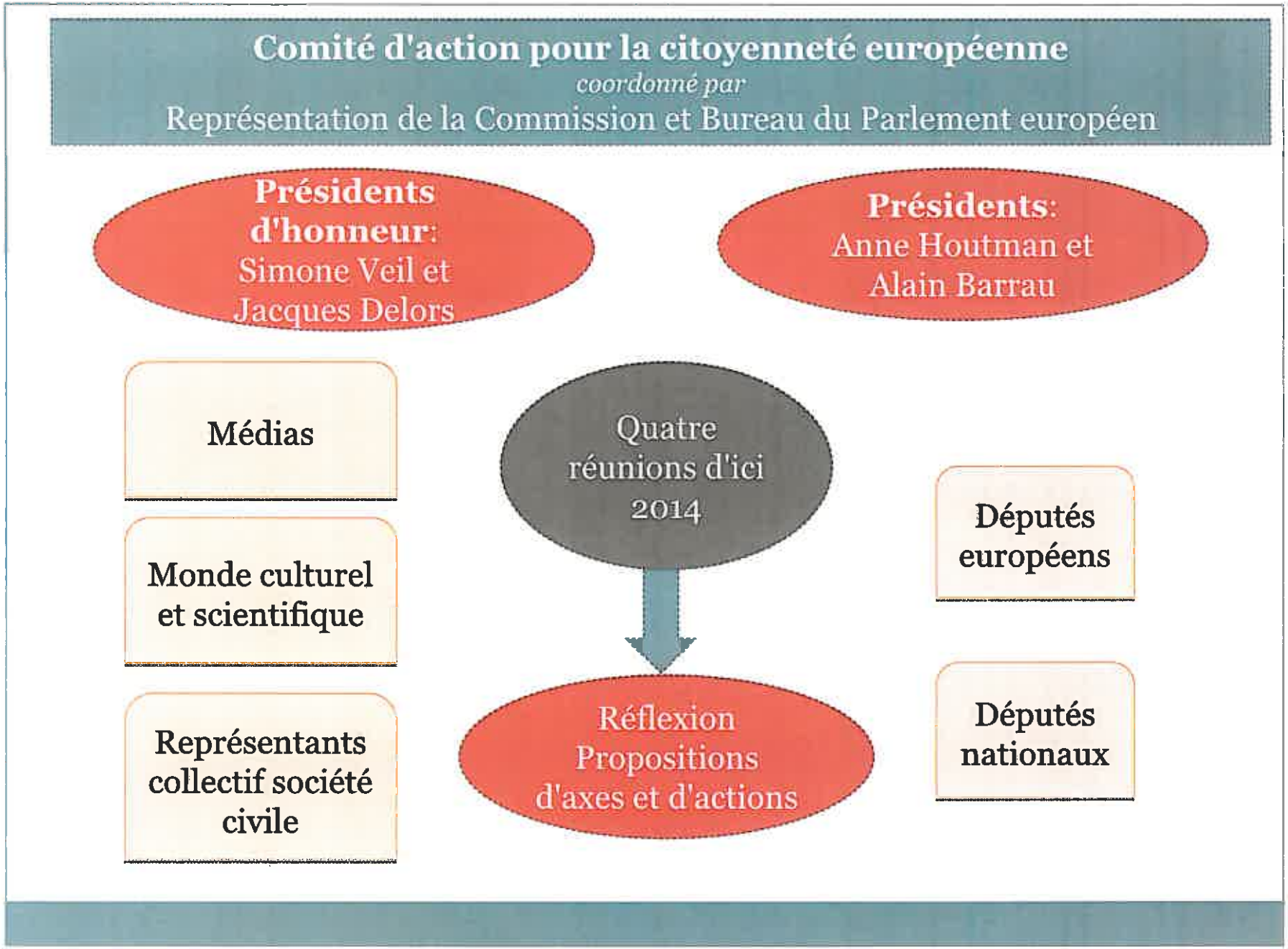
Comité d'action pour la citoyenneté européenne
coordonné par
Représentation de la Commission et Bureau du Parlement européen
Présidents d'honneur: Simone Veil et Jacques Delors
Présidents: Anne Houtman et Alain Barrau
Médias
Monde culturel et scientifique
Représentants collectif société civile
Quatre réunions d'ici 2014
Réflexion Propositions d'axes et d'actions
Députés européens
Députés nationaux

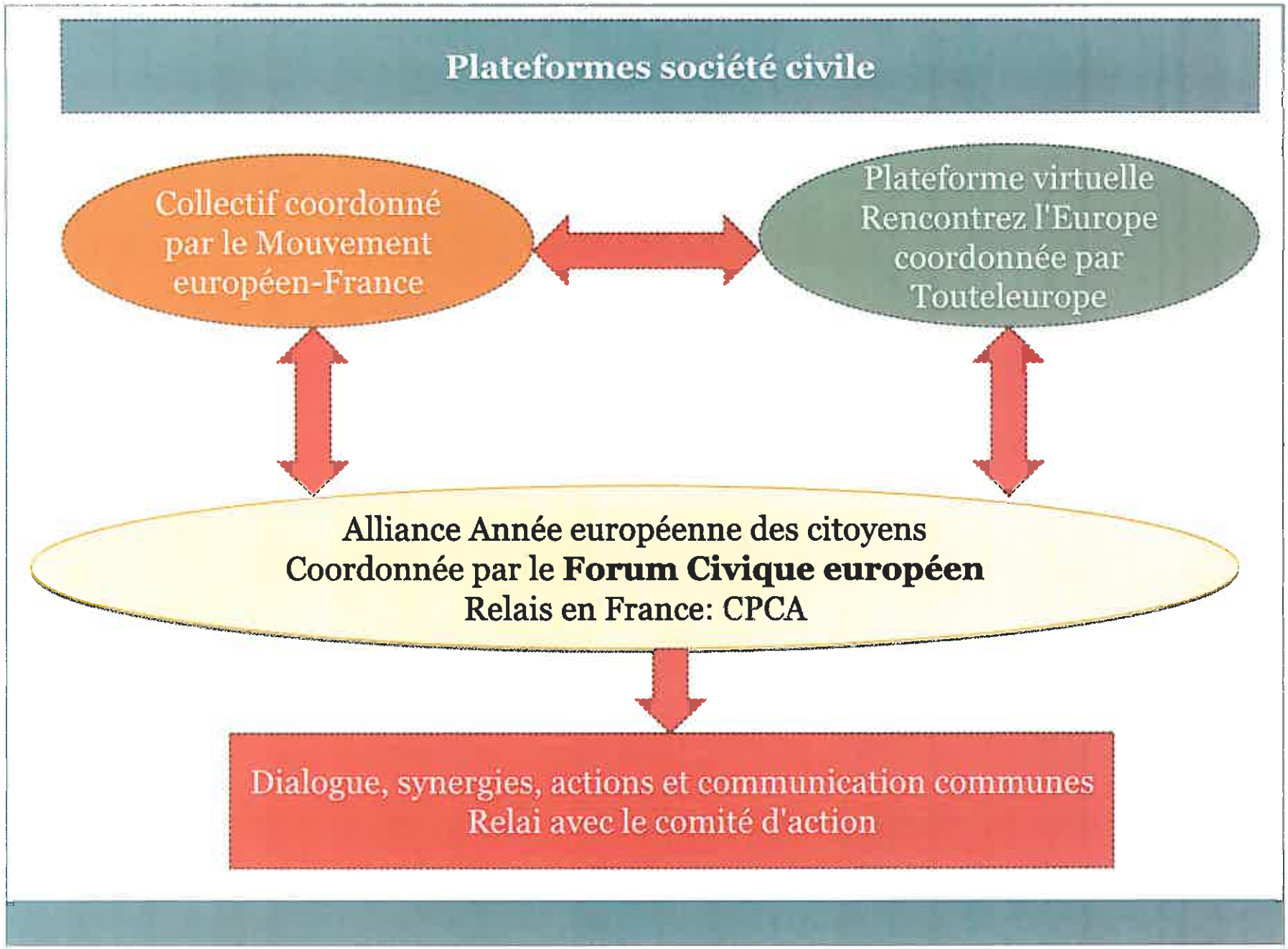
Plateformes société civile
Collectif coordonné par le Mouvement européen-France
Plateforme virtuelle Rencontrez l'Europe coordonnée par Touteleurope
Alliance Année européenne des citoyens
Coordonnée par le **Forum Civique européen**
Relais en France: CPCA
Dialogue, synergies, actions et communication communes
Relai avec le comité d'action

Sous le slogan "**L'enjeu c'est l'Europe, il s'agit de vous. Participez au débat**", la Commission européenne place cette nouvelle année sous le signe du dialogue et du débat sur le futur de l'Europe.

Proposition de la Commission de l'Union Européenne de l'AFE

Depuis 2008, lors de la dernière présidence française du Conseil européen, les membres de notre commission ont axé une part de leurs préoccupations autour du thème de l'expatriation de citoyens hors de leur Etat d'origine.

« L'européanisation est une mondialisation à l'échelle européenne».

Les programmes Erasmus ou autres qui confortent, encouragent, facilitent l'Europe en mouvement et, la libre circulation, sont de ceux qui aident et aideront à construire une autre Europe. Une Europe faite d'Etats moins repliés sur eux-mêmes, car constitués d'une ou de nouvelles générations plus mobiles, par envie, par choix et aussi par nécessité.

Il n'est qu'à voir le mouvement actuel de population en recherche d'emploi en direction de l'Allemagne, de personnes sautant le pas de l'expatriation afin de trouver un emploi, où qu'il se situe, dans ce contexte actuel si difficile.

Dès la fin du dix-neuvième siècle, le cercle de recherche de l'emploi se concentrait surtout sur le village, la ville ou pour les plus hardis, le canton. Pour l'Européen de demain, son village sera un ensemble de près de cinq cent millions d'âmes. Il paraîtra alors certainement difficile, au même endroit, de naître, d'étudier, de fonder une famille (ou non), de prendre sa retraite et d'y terminer sa vie.
Le futur appartient à la mobilité.

C'est pourquoi, il semble nécessaire d'utiliser les savoirs et l'expérience de ces millions d'Européens expatriés hors de leur Etat d'origine, les plus à même à ressentir cette évidence de citoyenneté européenne. Elle est l'affaire de tous et cette population singulière pourrait être un des moteurs de cette reconquête de l'Europe par le citoyen.

Nous n'avons cessé au sein de notre Commission de sensibiliser les instances européennes sur ce sujet. Avec nos collègues du Conseil Général des Italiens de l'Etranger, nous avons tenté, mais en vain, de monter une structure qui représenterait ces quelques millions d'Européens en mouvement.

Les différentes crises, la désaffection relative envers « l'idée européenne », l'absence de stratégie de l'Europe dans ce domaine, nous ont empêché de rencontrer l'écho espéré.

Cette « Année Européenne des Citoyens 2013 » pourrait être une nouvelle opportunité. La citoyenneté européenne est un sentiment d'appartenance qui se vit au jour le jour. Et qui mieux que l'Européen expatrié peut y être le plus sensible?

Nous, expatriés élus de terrain par d'autres expatriés, vivant cette Europe même en dehors des frontieres des 27, vous proposons de saisir l'opportunité offerte par cette Année 2013.

Il faut s'intéresser dans un premier temps à tous ceux qui sont en demande d'identification, de labellisation européenne.

Pourquoi ne pas organiser en 2013, au sein d'une institution européenne, une rencontre qui pourrait catalyser nos attentes, à nous, Européens expatriés?
Nous sommes prêts à y participer.

Jean-Pierre Villaescusa

À propos du BEPA

Le Bureau des conseillers de politique européenne (BEPA) a pour principale vocation de constituer une passerelle entre les décideurs politiques de la Commission européenne et les acteurs de la société qui peuvent contribuer utilement à l'élaboration des politiques européennes. À ce titre, le Bureau établit des liens entre la Commission européenne et les groupes de réflexion, les universités, la société civile, les Églises et les communautés de conviction.

Les activités du BEPA, sa participation stratégique et ses rapports complètent utilement ceux des autres services de la Commission, car ils se concentrent sur les premiers stades du cycle décisionnel, contribuant ainsi à façonner les options politiques à moyen et à long termes. Le BEPA occupe une place unique au sein de la Commission européenne, en ce sens qu'il est directement placé sous l'autorité du Président.

Le BEPA fournit au Président de la Commission européenne, à son Collège de Commissaires et aux directions générales des réflexions stratégiques et des conseils politiques. Les conseillers du BEPA aident les autres experts de la Commission européenne en enrichissant leur travail par des conseils politiques ciblés et approfondis sur des questions en rapport avec l'agenda politique du Président et les politiques futures de l'Union.

La mise en place de la nouvelle Commission (2010-2014) a été considérée comme le moment opportun pour réorganiser la structure du BEPA, le préparer aux défis à venir et le rendre plus efficace sur le plan opérationnel. Alors qu'auparavant, le BEPA se composait de groupes thématiques portant sur trois domaines différents (la politique, la société et l'économie), sa structure repose désormais sur deux piliers: "Outreach" et "Analyse".

Les deux nouvelles équipes s'organisent autour des deux compétences de base du BEPA: l'équipe Outreach continue à promouvoir les liens entre les responsables politiques et la société à l'échelle européenne et mondiale. L'équipe Analysis, quant à elle, se consacre à l'analyse politique et aux conseils. Elle organise en outre des réunions régulières entre, d'une part, le Président et son cabinet et d'autre part, des experts et des universitaires. Elle apporte également son soutien au Conseiller scientifique en chef et au Groupe européen d'éthique des sciences et des nouvelles technologies, qui émet des avis sur les questions éthiques concernant la législation dans le domaine des sciences et des technologies.

L'histoire du BEPA en bref

Le BEPA est l'héritier de la Cellule de prospective créée à la Commission européenne en 1989. À l'époque, il s'agissait d'un «petit groupe de réflexion» composé de représentants de l'Union européenne placés sous l'autorité directe de Jacques Delors, alors Président de la Commission.

Les tâches principales de la cellule consistaient à suivre et à évaluer l'intégration européenne. Comme les experts actuels du BEPA, ses analystes étudiaient les perspectives à long terme et les tendances structurelles, en collaboration avec un réseau externe d'instituts de recherche spécialisés dans la prévision et la planification à long terme.

En mai 2000, Romano Prodi a transformé la Cellule de prospective en Groupe des conseillers politiques (GOPA). Le GOPA était placé sous l'autorité directe du Président et disposait de nouvelles ressources au sein de la Commission européenne et en dehors. Il s'était vu confier quatre domaines spécifiques: l'économie, les affaires sociales, les affaires étrangères et le dialogue avec les religions.

Lorsque José Manuel Durão Barroso a entamé son premier mandat de Président de la Commission européenne en 2004, il a maintenu l'idée d'un groupe de conseillers qui lui soit rattaché. Toutefois, le GOPA a été restructuré pour répondre plus efficacement aux besoins du nouveau Président. Il a été rebaptisé Bureau des conseillers de politique européenne (BEPA) et a été structuré autour de trois équipes: politique, économique et sociétale.

Le second mandat du Président Barroso (2010-2014) a entraîné de nouveaux changements: la mission et les structures du BEPA ont été adaptées pour mieux relever les défis à venir. Ses trois équipes thématiques ont été réorganisées en deux équipes (Outreach et Analyse) qui se consacrent aux deux compétences de base du BEPA, à savoir le dialogue avec les acteurs européens extérieurs à la Commission et le conseil stratégique.

Le nouveau logo du BEPA traduit également l'ambition de cette restructuration. En effet, une chouette stylisée, symbole de sagesse, d'espoir et de vigilance à travers les âges et les cultures, représente désormais la nouvelle image du Bureau.

Le 9 mars 2010, le Collège a approuvé la réorganisation du Bureau des conseillers de politique européenne (BEPA). Cette décision fait suite à un

examen complet de sa mission et de sa structure dans le but d'aboutir à un nouvel organigramme et à de nouvelles méthodes opérationnelles. Le service a été réorganisé afin de l'adapter aux besoins du Président et du Collège, en vue de recentrer sa mission et ses liens avec les principaux acteurs de la scène européenne.

Doté d'une dimension interdisciplinaire unique, le BEPA est le plus petit service autonome de la Commission européenne. Il est placé sous l'autorité directe du Président. C'est un grand privilège, mais aussi une grande responsabilité. L'autre originalité du BEPA au sein de la Commission européenne tient à ce que sa mission n'est pas tant liée à des activités quotidiennes qu'aux évolutions et aux tendances qui concernent l'élaboration des politiques à moyen et à long termes.

Le Bureau se compose d'une équipe professionnelle de conseillers, d'analystes des politiques et de personnel de soutien, dotés d'une solide expérience dans leur domaine afin de fournir au Président et au Collège des conseils stratégiques professionnels et ciblés.

Les origines du BEPA

Les origines de cette direction générale, que l'on connaît aujourd'hui sous le nom de BEPA, remontent à 1989, lorsque la Commission européenne a mis en place la Cellule de prospective. Il s'agissait d'un petit "groupe de réflexion" composé de représentants de l'Union européenne qui étaient placés sous l'autorité directe du Président Jacques Delors. La principale tâche de la Cellule de prospective était de suivre et d'évaluer l'intégration européenne par l'étude des perspectives et des tendances structurelles à long terme, en s'appuyant notamment sur un réseau de contacts extérieurs avec les instituts de recherche spécialisés dans la prévision et la planification à long terme.

En mai 2000, Romano Prodi a rebaptisé la Cellule de prospective en Groupe des conseillers politiques (GOPA). Le GOPA était placé sous son autorité directe et disposait de nouvelles ressources au sein de la Commission européenne et en dehors. Quatre domaines spécifiques lui ont été confiés: l'économie, les affaires sociales, les affaires étrangères et le dialogue avec les religions.

Avec la désignation de José Manuel Barroso à la fonction de Président de la Commission européenne en 2004, l'idée d'un groupe de conseillers qui lui soit rattaché a été maintenue et son fonctionnement amélioré. Le GOPA a été restructuré pour mieux répondre aux besoins du nouveau président. Il a été rebaptisé Bureau des conseillers de politique européenne (BEPA). Il a été structuré autour de trois équipes: politique, économique et sociétale.

Une nouvelle mission pour répondre à de nouveaux défis

Depuis 1989, le visage de l'Europe a considérablement changé. Cette transformation a eu un impact important non seulement sur le rôle du BEPA, mais aussi sur l'environnement dans lequel il opère, tant du point de vue institutionnel (nouveau traité, nouvelle dynamique interinstitutionnelle) que du point de vue de l'évolution des tendances (crise mondiale, évolution des exigences concernant la structure de l'Union européenne).

Dans ce contexte, le BEPA continuera de s'acquitter de ses tâches essentielles, c'est-à-dire assister et conseiller le Président pour des tâches spécifiques, l'information de la société civile, les activités institutionnelles dans le domaine de l'éthique des sciences et des nouvelles technologies et la poursuite du dialogue avec les religions, les Églises et les communautés de conviction.

Les études, l'éthique, les liens avec les groupes de réflexion, les universitaires, la société civile, les Églises et communautés de convictions: tous devraient servir à enrichir la politique plutôt que de constituer une finalité en eux-mêmes.

Par conséquent, la structure du BEPA, les groupes qu'il aborde et ses procédés ont été examinés et se précisent. Il est particulièrement important d'assurer une étroite coopération et une complémentarité entre les différents services qui offrent un soutien direct au Président.

En effet, la mission du BEPA complète celle du cabinet du Président et du service du porte-parole (SPP). Le cabinet assure la gestion quotidienne des activités politiques du Président et le SPP se consacre à l'information des médias. Le BEPA complète ce dispositif en apportant un soutien au cabinet sur des sujets spécifiques, en fournissant des conseils politiques à plus long terme, et en complétant les activités du SPP par son propre réseau de contacts auprès la société civile.

La réorganisation: principales caractéristiques

Une nouvelle structure

Pour tenir compte de tous ces éléments, le BEPA a été réorganisé, passant des trois domaines thématiques à une nouvelle structure de deux équipes:

L'équipe "Outreach", qui se compose des trois secteurs suivants:

«Global Dialogue» (Dialogue mondial) qui apporte un soutien au cabinet pour les questions liées aux relations extérieures. Ce secteur assure également la liaison entre les Églises et les communautés de foi afin de prendre en compte la dimension mondiale du dialogue interconfessionnel.

Le secteur «European Dialogue» (Dialogue européen) qui coordonne les contacts avec les groupes de réflexion et les universitaires sur les questions générales de l'intégration européenne, ainsi que les contacts dans les domaines de la culture et de l'art,

L'équipe «Analyse» fournit des analyses politiques et des conseils stratégiques généraux ou spécifiques à la demande du Président et du cabinet, en liaison étroite avec les structures similaires des autres services de la Commission européenne. Elle est également chargée de l'organisation de réunions régulières entre, d'une part, le Président et le cabinet et, d'autre part, les experts et les universitaires concernés. Elle gère notamment les organes consultatifs créés

pour et par le Président et apporte son soutien au Conseiller scientifique en chef et au Groupe européen d'éthique des sciences et des nouvelles technologies.

Enfin, l'Unité Coordination qui fournit un soutien direct au Directeur général du BEPA et à son adjoint, est responsable de la coordination des activités horizontales et administratives.

Expertise externe et interne

Le Président et la Commission européenne dans son ensemble exigeront des travaux d'analyse et un engagement constructif avec les groupes de réflexion, les instituts de recherche et les universités. Le BEPA doit également jouer un rôle important dans la communication, à la fois grâce au travail des rédacteurs de discours du Président et à d'autres moyens de communication - rapports sur les politiques, documents, présentations et ateliers, par exemple. Ceux-ci devraient notamment être destinés aux chercheurs et aux faiseurs d'opinions, mais aussi, dans certains cas, au grand public.

Le travail du BEPA est axé sur les politiques et vise à produire des notes d'information et des conseils pertinents et opportuns. Le BEPA n'a pas la prétention d'avoir des réponses détaillées à toutes les questions ou à tous les problèmes politiques. Cependant, outre sa capacité à fournir des analyses et des conseils en interne, il offre la possibilité d'exploiter différentes sources d'expertise et de faciliter le dialogue entre les mondes universitaire et politique. Le BEPA a établi des liens solides avec les grands noms de la pensée européenne.

Il s'appuie en effet sur son groupe d'experts et son réseau externe et interne de contacts pour générer des idées et contribuer à ses activités. Pour y parvenir, le BEPA a besoin de professionnels réputés pour leur grande expertise.

Le BEPA doit être à même de réagir avec une grande souplesse à l'évolution des scénarios politiques pour mener à bien son travail. L'intégration temporaire de membres du personnel de la Commission ou de l'extérieur répond à cet objectif.

Le BEPA continuera à recevoir des contributions externes grâce à la mise en place d'un réseau opérationnel avec les centres politiques et les universités, et à une interaction régulière avec des experts de différents domaines.

Opinions

Les contributions que le BEPA reçoit des experts externes et les points de vue des analystes internes du Bureau sont compilés dans les nombreuses publications du BEPA. Les rapports, documents et présentations sur les politiques offrent des analyses complètes et approfondies des sujets d'actualité liés aux politiques de l'Union européenne. Même si l'accent sur l'écrit et le lien étroit avec le monde universitaire demeurent importants, le BEPA n'a pas pour vocation de fournir des analyses théoriques pures. Les publications du Bureau continueront à appuyer les politiques de manière opérationnelle et utile. Les études doivent être considérées comme des contributions politiques, non pas comme une fin en soi.

Événements

L'activité du BEPA n'est pas nécessairement lié aux exigences quotidiennes des politiques de la Commission, mais davantage au développement de tendances à moyen et à long termes. L'accent est mis sur la culture et sur l'approfondissement de la réflexion, avec la participation d'analystes internes et d'experts externes. Dans cet objectif, le BEPA élabore des rapports dans différents domaines liés aux politiques (politique, économie ou société) et organise des conférences et des ateliers. Le Bureau constitue un lien pour les grands penseurs en Europe et s'appuie sur ces différentes contributions pour développer une expertise précieuse qu'il met à disposition du Président et de son Collège.

Visitors programme

Afin d'attirer d'éminents experts du monde universitaire, des organisations internationales, des institutions gouvernementales et des grands instituts de recherche, le BEPA a établi un Visitors Programme. Les domaines d'expertise pour les visiteurs couvrent un large éventail de sujets, notamment la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive; l'énergie et le changement climatique; les partenariats stratégiques et les relations extérieures de l'Union européenne; les sciences, les technologies et l'innovation; la gouvernance politique et économique; la culture et la créativité.

- Cf. Mission du Professeur Mario Monti sur la relance du Marché unique

Séminaires

Conférences et ateliers

Le BEPA constitue un outil important pour les activités de communication du Président. Pour encourager le débat entre les décideurs politiques, les experts et la société sur les questions politiques et sociétales, le Bureau organise une série de conférences, de séminaires et d'ateliers. Des experts renommés sont invités à des échanges de vues sur des sujets importants, proposent des conseils et ouvrent des pistes de réflexion. Les publics ciblés comprennent aussi bien des spécialistes que le grand public.

Réunions

Connaître pour mieux comprendre et comprendre pour mieux conseiller : telle est le principe qui nous guide à l'occasion des réunions que le BEPA organise. Ces rencontres font l'objet d'échanges ouverts et riches qui nourrissent notre réflexion au quotidien

Dialogue avec les Églises, les associations et communautés religieuses et les organisations philosophiques et non confessionnelles

Instauré au début des années 90 par le Président de la Commission européenne M. Jacques Delors, le dialogue avec les Églises et les communautés de conviction offre la possibilité de prendre part au processus d'intégration européenne. Il est l'occasion d'un échange de vues ouvert sur des politiques de l'Union entre les institutions de celle-ci et d'importants acteurs de la société européenne. Le traité de Lisbonne (article 17 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, TFUE) a élevé la bonne pratique que constitue ce dialogue au rang d'obligation juridique, consacrée par le droit primaire.

Fondement juridique du dialogue

Le traité de Lisbonne introduit expressément l'idée d'un dialogue entre les institutions européennes et les Églises, les associations et communautés religieuses ainsi que les organisations philosophiques et non confessionnelles (article 17 TFUE).

1. "L'Union respecte et ne préjuge pas du statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les églises et les associations ou communautés religieuses dans les États membres.

2. L'Union respecte également le statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les organisations philosophiques et non confessionnelles.

3. Reconnaissant leur identité et leur contribution spécifique, l'Union maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier avec ces églises et organisations."

Un dialogue ouvert, transparent et régulier

L'article 17, paragraphe 3, du TFUE prévoit un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les Églises, les communautés religieuses ainsi qu'avec les organisations philosophiques et non confessionnelles.

a. "ouvert": tous les thèmes intéressant les activités de l'Union européenne peuvent être abordés dans le cadre de ce dialogue horizontal et concerté. Peuvent participer à ce dialogue les Églises, les communautés religieuses et les organisations philosophiques et non confessionnelles qui sont reconnues en tant que telles à l'échelle nationale et qui adhèrent aux valeurs européennes.

b."transparent": les institutions de l'Union s'engagent à communiquer aux citoyens toutes les informations utiles sur ce dialogue; concrètement, ceci se traduit notamment par la tenue d'une conférence de presse après chaque rencontre de haut niveau avec les présidents. Ce site internet fournit des informations détaillées non seulement sur de telles rencontres, mais aussi sur d'autres activités relevant de ce dialogue.

c."régulier": la Commission européenne entretient, à différents niveaux, un dialogue permanent avec ses partenaires, sous la forme de réunions bilatérales ou d'événements spécifiques. L'organisation, une fois par an, de deux rencontres informelles distinctes avec des hauts représentants d'associations et de communautés religieuses ainsi qu'avec des représentants d'organisations philosophiques et non confessionnelles constitue désormais une bonne pratique; le président de la Commission accueille ces rencontres qu'il préside conjointement avec les présidents respectifs du Parlement européen et du Conseil européen, qui portent habituellement sur un thème identique.

Contexte

La chute du mur de Berlin en 1989 a marqué un tournant dans l'histoire de l'Europe. Le Président de la Commission européenne de l'époque, M. Jacques Delors (en fonction de 1985 à 1994), était bien conscient des défis qui s'annonçaient parmi lesquels figuraient la perspective de l'élargissement de l'Union et la construction d'une union politique à la hauteur des ambitions de l'union économique puis monétaire.

Le Président Delors s'est d'abord entretenu avec les représentants d'organisations œuvrant dans les domaines des sciences, de la culture et de la religion afin d'échanger des idées sur la signification et les incidences du processus d'intégration européenne. La Commission européenne a ensuite noué un dialogue régulier avec les religions, les Églises, et les associations et communautés religieuses. Les successeurs de M. Delors, MM. Jacques Santer et Romano Prodi, ainsi que l'actuel président, M. José Manuel Barroso, ont perpétué cette tradition tout en la développant, considérant celle-ci comme un outil important de la démocratie participative.

Le Conseiller scientifique en chef

Dans son discours d'investiture devant le Parlement européen, le Président a annoncé la création d'un poste de Conseiller scientifique en chef (CSC) «dans le cadre d'une refonte complète de la manière dont les institutions européennes accèdent aux avis scientifiques et les utilisent». Le CSC fournira au Président, et à travers lui au Collège, «des avis scientifiques de sa propre initiative à chaque étape de l'élaboration et de la mise en application des politiques». Dans le même temps, le CSC informera régulièrement la Commission européenne des grandes évolutions scientifiques et technologiques qui peuvent avoir une influence sur les politiques de l'Union européenne et le processus décisionnel. Le CSC sera placé sous l'autorité directe du Président, tandis que le soutien administratif reviendra au BEPA.

The President of the European Commission has outlined the mandate of the Chief Scientific Adviser as follows:

To provide independent expert advice on any aspect of science, technology and innovation as requested by the President;

Upon a request by the President, to provide analysis and opinion on major policy proposals being submitted to the College touching upon issues of science, technology and innovation; in particular the Chief Scientific Adviser will provide authoritative guidance on interpretation of scientific evidence in presence of uncertainty, and will be involved in strategic emergency planning;

To build relationships with high-level advisory groups (e.g. European Research Area Board), the scientific Committees of the Commission, the EU agencies (European Medicine Agency, European Food Safety Authority, the European Chemicals Agency and the European Centre for Disease Prevention and Control), the European Group on Ethics in Science and New Technologies;

To build relationships with similar structures in Member States and other countries;

To advise on novel science, technology and innovation issues arising both in the context of the EU and internationally; to serve as an early warning conduct point on issues that might arise when scientific progress entails either opportunity or threat for the EU;

To communicate the scientific values on which specific Commission proposals are based in order to enhance public confidence in science and technology, and in general to promote European culture of science and technology widely within Europe and abroad.

BEPA et l'éthique

Le BEPA est l'organe de la Commission européenne en charge de la bioéthique et de l'éthique des sciences et des nouvelles technologies.

Les activités du BEPA dans le domaine de l'éthique des sciences et des nouvelles technologies consistent notamment à:

assurer le secrétariat du Groupe européen d'éthique des sciences et des nouvelles technologies (GEE) et la diffusion de ses travaux;

assurer le secrétariat et donner une impulsion au Dialogue international sur la bioéthique de la CE, dans le cadre duquel le GEE, les présidents des conseils d'éthique des 15 pays situés hors de l'UE et représentant les 5 continents et les présidents des conseils nationaux d'éthique de l'UE des 27 (avec les représentants d'organisations internationales) partagent les informations, créent des synergies et débattent des principaux thèmes de la bioéthique;

assurer le secrétariat et la présidence de la plateforme interservice de la Commission sur l'éthique et les politiques européennes, coordonner les services de la Commission dans le domaine de l'éthique, et veiller à ce que l'éthique et le respect des valeurs fondamentales soient correctement pris en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques;

représenter la CE lors des réunions sur la bioéthique et l'éthique des sciences organisées par les tierces parties concernées (agences de l'ONU, Conseil de l'Europe, organisations internationales, ONG et autorités nationales et internationales compétentes dans les domaines de la bioéthique et l'éthique des sciences, etc.).

EGE

Le Groupe est une instance pluraliste, indépendante et pluridisciplinaire qui a pour mission d'examiner les questions éthiques liées aux Sciences et aux Nouvelles technologies et sur base de son travail, de soumettre des avis a la Commission européenne dans le cadre de l'élaboration de législations ou de la mise en place de politiques communautaires.

Le Groupe est une instance neutre composé de quinze experts nommés para la Commission européenne pour leur expertise et leurs qualités individuelles.

Pour chaque avis qu'il doit émettre, le Groupe organise une table ronde publique, préalable à l'adoption de l'avis. Des représentants des Institutions de l'Union européenne experts dans les domaines concernés, des personnes représentant différents intérêts, y compris des ONG, des organisations représentatives de personnes malades, des organisations représentant les consommateurs et des organisations représentant l'industrie sont invitées à participer aux débats.

Mandat 2011-2016

MANDAT DU GROUPE EUROPEEN D'ETHIQUE DES SCIENCES ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Le 23 décembre 2009 la Commission a pris la décision relative au renouvellement du mandat du groupe européen d'éthique des sciences et des nouvelles technologies (2010/1/EU).

Article 1

La Commission décide de renouveler le mandat du groupe européen d'éthique des sciences et des nouvelles technologies (GEE) pour une période de cinq ans.

Article 2: Mission

Le GEE a pour mission de conseiller la Commission sur les questions éthiques posées par les sciences et les nouvelles technologies, soit à la demande de la Commission, soit de sa propre initiative. Le Parlement et le Conseil peuvent attirer l'attention de la Commission sur les questions dont ils estiment qu'elles revêtent une importance majeure sur le plan éthique. Lorsqu'elle sollicite l'avis du GEE, la Commission fixe le délai dans lequel cet avis doit être rendu.

Article 3: Composition — Nomination

Les membres du GEE sont nommés par le président de la Commission.

Les règles suivantes s'appliquent:

Les membres sont nommés ad personam. Ils siègent à titre personnel et sont invités à conseiller la Commission indépendamment de toute influence extérieure.

Le GEE est indépendant, pluraliste et pluridisciplinaire.

Le GEE compte au maximum quinze membres.

Chaque membre du GEE est nommé pour un mandat de cinq ans. Ce mandat est reconductible deux fois.

La sélection des membres du GEE est effectuée dans le cadre d'un appel ouvert à manifestations d'intérêt. Les candidatures supplémentaires reçues par l'intermédiaire d'autres canaux sont également prises en considération durant la procédure de sélection.

La Commission publie la liste des membres du GEE au Journal officiel de l'Union européenne.

Les candidats répondant aux critères de sélection qui ne sont pas nommés membres sont placés sur une liste de réserve.

Lorsqu'un membre n'est plus en mesure de contribuer efficacement aux travaux du GEE, ou en démissionne, le président peut nommer un membre remplaçant choisi dans la liste de réserve, pour la durée restant à courir du mandat du membre remplacé.

Article 4: Fonctionnement

Le GEE élit parmi ses membres un président et un vice-président, qui exercent leurs fonctions respectives pendant toute la durée de leur mandat.

Le programme de travail du GEE, y compris les analyses éthiques que le GEE présente de sa propre initiative, sont avalisés par le président de la Commission.

Le bureau des conseillers de politique européenne de la Commission (BEPA), qui collabore étroitement avec le président du GEE à cet effet, est chargé d'organiser les travaux du GEE et son secrétariat.

Les sessions de travail du GEE ne sont pas publiques. En dehors de celles-ci, le GEE peut discuter de ses travaux avec les services compétents de la Commission et, le cas échéant, convier des représentants d'ONG ou des membres d'organisations représentatives à un échange de vues. L'ordre du jour des réunions du GEE est distribué aux services compétents de la Commission.

Le GEE se réunit normalement au siège de la Commission, selon les modalités et le calendrier fixés par celle-ci. Il tient au moins six réunions par période de douze mois, de façon à parvenir à un total d'environ douze jours ouvrés par an. Les membres sont tenus de participer à quatre réunions par an au minimum.

Aux fins de l'élaboration de ses avis et dans les limites des ressources disponibles à cet effet, le GEE:

peut, s'il le juge utile et/ou nécessaire, inviter des experts dotés d'une compétence particulière à éclairer et orienter ses travaux,

peut demander la réalisation d'études afin de réunir toutes les informations scientifiques et techniques nécessaires,

peut constituer des groupes de travail chargés d'examiner des questions spécifiques,

organise une table ronde publique, pour chaque avis qu'il élabore, afin d'encourager le dialogue et d'améliorer la transparence,

établit des liens étroits avec les services de la Commission concernés par le sujet sur lequel il travaille,

peut établir des liens étroits avec les représentants des comités d'éthique des États membres de l'Union européenne et des pays candidats

Chaque avis est rendu public dès son adoption. Lorsqu'un avis n'est pas adopté à l'unanimité, il est assorti de toute opinion divergente exprimée. En cas d'exigence opérationnelle de délivrance plus rapide d'un avis sur un sujet particulier, le GEE émet de brèves déclarations pouvant être suivies, si nécessaire, d'une analyse plus complète, tout en veillant au respect du principe de transparence comme pour n'importe quel autre avis. Tout avis du GEE fait référence à l'état de développement de la technologie considérée au moment de sa publication. Le GEE peut décider d'actualiser ses avis s'il le juge nécessaire.

Le GEE arrête son règlement intérieur.

Avant la fin de son mandat, le GEE établit un rapport d'activité sous la responsabilité de son président. Ce rapport est publié.

ESPAS (European Strategy and Policy Analysis System)

Le lancement du projet fait suite à un double constat: (i) le monde change vite et (ii) l'UE a besoin de renforcer sa capacité d'analyse stratégique intégrée pour mieux définir ses priorités.

Le projet ESPAS vise à constituer un système inter-institutionnel de prévision des évolutions à moyen et long terme – évolutions économiques, démographiques, technologiques, géopolitiques – auxquelles le monde et l'UE seront confrontés.

Il s'agit du premier exercice de cette nature à l'échelle européenne. C'est, en quelque sorte, le pendant européen du projet 'Global Trends " conduit par le NIC (National Intelligence Council) aux Etats-Unis depuis 1996, avec les rapports successifs Global Trends 2010, puis 2015, 2020, 2025

Ce projet ESPAS a vu le jour grâce à la détermination de James Elles, MPE(PPE) et la volonté politique du BEPA qui a assuré le montage institutionnel du projet.

B. Le projet ESPAS comporte un double étage:

2011: jeter les bases du système avec un projet pilote

o une étude pilote, financée par le Parlement Européen (1.000.000 €) est actuellement mise en œuvre par l'EUISS (EU Institute of Security Studies, basé à Paris). Elle donnera lieu à deux rapports (i) une analyse qui identifiera les tendances à long terme - horizon 2030 et (ii) des propositions d'action et d'orientations politiques pour le prochain cycle institutionnel (2014-2019).

o un réseau d'experts internationaux qui nourrit les analyses et qui est consulté lors de workshops régionaux (Etats-Unis, Brésil, Chine, Russie, Inde etc.)

o une Task-Force interinstitutionnelle qui encadre les travaux, sous la houlette du BEPA. Elle regroupe des représentants, au plus haut niveau, de la Commission, du SEAE, du Conseil et du PE.

Au sein de la Commission, le BEPA est en charge de la gestion opérationnelle et du contrôle qualité du projet pilote.

Post 2011: assurer la pérennisation d'une activité interinstitutionnelle

Les suites données à la phase pilote dépendront largement, mais pas exclusivement, du vote par le PE d'un amendement budgétaire de 2.000.000 € proposé par James Elles. Cet amendement a été initié et soutenu par la Commission via une proposition d'action préparatoire, tout en laissant au Parlement en définir le montant. Il vise à financer une structure pérenne de pilotage et de coordination qui pourrait être hébergée au sein du BEPA.

C. Les enjeux pour la Commission et son Président

Ce projet recouvre un triple enjeu:

o Enjeu stratégique pour l'Europe: Il s'agit de permettre aux décideurs politiques d'identifier les tendances prévisibles et de prendre, au vu de ces évolutions, les décisions appropriées, pour permettre à l'UE de peser sur la scène globale et d'identifier les leviers dont elle dispose pour renforcer sa compétitivité.

o Enjeu institutionnel: la coopération interinstitutionnelle - entre le PE, le Conseil, le SEAE et la Commission - est un élément essentiel de ce projet. Il s'agit de renforcer la coopération interinstitutionnelle en offrant un lieu d'échange et d'analyse commune aux décideurs politiques européens et aux experts.

o Enjeu d'influence pour la Commission: La Commission, représentée par le BEPA dans la Task-force, joue un rôle fondamental dans le projet, à la fois pour nourrir l'analyse et pour en coordonner les activités. Ce faisant, elle pourrait se positionner au centre de la future structure, ce qui lui permettra de renforcer sa capacité d'analyse et d'influence sur la scène européenne et globale.

D. Les singularités du projet ESPAS

Ce projet est visionnaire à la fois dans son analyse – qui met l'accent sur les individus autant que sur les Etats- et dans sa méthode – par la consultation d'un vaste ensemble d'experts de toutes les régions du monde, afin d'éviter une vision trop centrée sur l'Europe.

La démarche interinstitutionnelle fondée sur un processus d'apprentissage "learning by doing" est également intéressante. C'est un exemple de projet concret qui peut contribuer à établir une vision intégrée des défis auxquels l'Europe sera confrontée dans les années à venir et des solutions à développer.

BUREAU OF EUROPEAN POLICY ADVISERS
ORGANISATION CHART

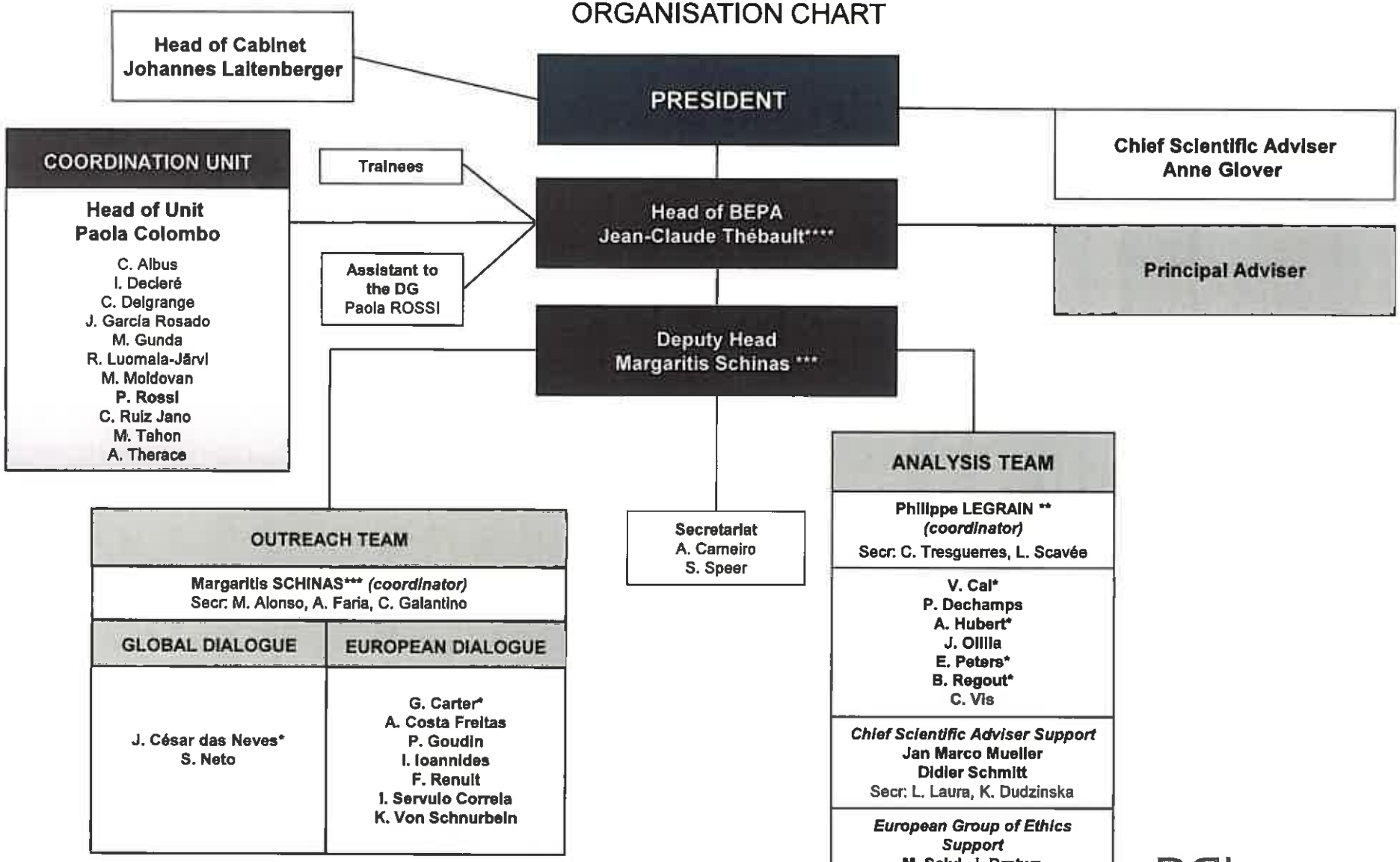

*Adviser
**Principal Adviser
***Director
**** Director-General
updated 16.02.2013

Paris, le 5 mars 2013

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

COMMISSION DE L'UNION EUROPEENNE

À Monsieur Pierre GOUDIN
Conseiller à la Commission Européenne
Bureau des conseillers de la politique européenne (BEPA)

Objet : Europe en Mouvement / Européens expatriés hors de leur Etat d'origine

Monsieur,

Vous avez bien voulu être auditionné par notre Commission lundi 4 mars, et nous vous en remercions vivement.

Nous avons évoqué ensemble la possibilité de l'organisation d'un colloque, mis en place par la Commission Européenne et proposé par le BEPA sur le sujet « Européens expatriés hors de leur Etat d'origine ».

Pour rappel, la Commission UE de l'Assemblée des Français de l'étranger a organisé en 2008, durant la présidence française de l'UE, une réunion au Quai d'Orsay « L'Europe en Mouvement » qui a réuni des représentants des 26 autres Etats membres. En est découlée la Déclaration de Paris ci-jointe.
Une seconde réunion « Europe en Mouvement 2 » s'est réunie au Sénat de Rome en 2010.
Une troisième réunion devait être organisée par le Parlement Européen suite à l'invitation du Vice-président du Parlement Italien, et en collaboration avec le Conseil général des Italiens de l'étranger. Cela n'a pas abouti.

2013 est, pour la Commission Européenne, l'Année Européenne du Citoyen. La mobilité et la liberté d'établissement rentrent dans les préoccupations de la Commissaire, Madame Viviane REDING. Cette année 2013 pourrait donc permettre aux européens expatriés hors de leur Etat d'origine, une spécificité dans le concept de citoyenneté, de s'exprimer devant les instances européennes pour exposer leurs préoccupations communes. Une Europe en Mouvement 3 !

Nous pensons avoir été assez convaincants, et espérons que vous voudrez bien donner suite à cette proposition émanant de la Commission de l'Union Européenne de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Veuillez croire, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

Le Président,
Jean-Pierre VILLAESCUSA

Question de Monsieur Jean-Pierre Cantegrit auprès du Ministre des affaires sociales et de la santé

Disparité entraînée par l'application des nouvelles règles envoyées en matière de délivrance de la CEAM et leurs conséquences pour les retraités français résidant dans l'U.E.-hors France.

Ex : la sécurité sociale espagnole ne peut la délivrer à des français retraités en Espagne, car seules les caisses françaises peuvent le faire.

Quels sont les droits à prestations lors des déplacements au sein de l'U.E ?

Demande

- harmoniser les délivrances de la CEAM par les différents régimes et caisses de retraite françaises, en particulier à destination de nos compatriotes expatriés dans l'U.E.

- ne serait-il pas opportun de mettre en place une information simple et concrète quant aux modalités du droit aux prestations maladie au sein de l'U.E pour nos compatriotes expatriés dans l'U.E.

Réponse du Ministère au Journal Officiel du 26.07.2012

- informations spécifiques disponibles pour les retraités résidant ou séjournant dans un autre état membre sur le site de la CEAM et sur le site du CLEISS (Centre des liaisons européennes internationales de sécurité sociale), guichet unique en France au service de la mobilité internationale.

- les nouveaux règlements européens de coordination des systèmes de sécurité sociale entrés en vigueur le 1 mai 2010 ont prévu de rapprocher les pensionnés des institutions compétentes pour leurs soins de santé et l'attribution de la CEAM.

Les retraités doivent la demander dans l'Etat membre qui leur attribue la pension.

La France a fait le choix d'accorder un accès illimité et direct avec prestations en nature de l'assurance maladie aux pensionnés qui résident dans un autre Etat membre, donc les retraités d'un régime français peuvent revenir en France se faire soigner et bénéficier de la prise en charge de tous les soins.

Enfin, pour les soins pendant un séjour dans un troisième Etat membre, le pensionné doit utiliser sa CEAM pour obtenir les prestations en nature de l'Etat du séjour comme s'il y était assuré. Les prestations font ensuite l'objet de remboursement sur facture de la France à l'état de séjour.